



www.indecosa.cgt.fr

● **Aider, conseiller** les
consommateurs et usagers

● **Défendre** leurs droits
individuels et collectifs

● **Représenter** auprès des
instances et des pouvoirs
publics

● **Promouvoir** un
consumérisme social
et environnemental



INDECOSA-CGT

Association pour l'INformation et la DEfense
des COnsommateurs SALariés

INFORMATION ET DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS

QUI SOMMES-NOUS ?

L'association INDECOSA-CGT est née en octobre 1979 d'une volonté de la CGT de se doter de moyens nouveaux pour agir dans les domaines de la consommation, du cadre de vie et de l'environnement.

Son but est l'information, la formation, la défense des consommateurs salariés, avec ou sans emploi, des actifs et des retraités.

Reconnue et agréée par l'État comme association représentative, INDECOSA-CGT participe aux principales instances de concertation où sont débattus les intérêts des consommateurs avec les pouvoirs publics et les professionnels du commerce et des services.

L'association, grâce à ses actions sur le terrain, est agréée pour la défense des usagers de la santé. Elle a obtenu la reconnaissance spécifique qui renforce la légitimation de l'activité de l'ensemble de ses associations dans les départements ■

NOS ACTIVITÉS

Les responsables INDECOSA-CGT, forts d'une longue expérience, accueillent dans leurs permanences, les consommateurs qui entendent défendre leurs droits individuels et collectifs.

Ouverte à tous, l'organisation est amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT, membres de droit de l'association et aussi par ceux des autres consommateurs sans distinction. Pour les non syndiqués la cotisation annuelle est de 30 euros.

INDECOSA-CGT est financée grâce aux cotisations versées par ses adhérents, par des subventions que perçoivent toutes les organisations de consommateurs, la vente de sa revue bimestrielle « IN Magazine », ainsi que de diverses publications d'informations et de matériels.

Son activité est placée sous la responsabilité de son Conseil d'administration comprenant des membres fondateurs, des représentants des associations départementales, se réunissant au moins trois fois par an, et d'un bureau se réunissant chaque mois. Une assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans. L'assemblée générale triennale fixe les orientations de travail de l'association.

Elle organise régulièrement des colloques, des conférences, des journées d'étude, des formations pour parfaire la connaissance sur les questions de la consommation en France comme en Europe et pour créer les meilleures conditions de l'information et de la défense des consommateurs.

Elle milite pour un consumérisme socialement et environnementalement responsable ■

NOS CHAMPS D'INTERVENTION

Ils sont multiples puisqu'ils concernent toutes les questions qui naissent du rapport hors travail :

Transport, logement, santé, énergie, banques, crédit, surendettement, justice, assurance, services publics, environnement, téléphonie, vacances, alimentation, consommation... ■

OÙ SIÉGEONS-NOUS ?

L'association représente les consommateurs et les usagers dans un grand nombre de structures comme : le Conseil national de la consommation, le Conseil national de l'alimentation, l'Agence française de normalisation, le Conseil national de l'habitat, l'Agence nationale pour l'information sur le logement, le Comité consultatif des services financiers...

INDECOSA-CGT est représentée auprès des pouvoirs publics, des banques et des organismes financiers, de grandes entreprises publiques (SNCF, La Poste, EDF, ENGIE, etc.)

En région, les associations siègent dans différentes structures, telles que : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, Commission départementale de l'aménagement commercial, Commission consultative des services publics locaux, Agence régionale de santé, Conseil de surveillance des hôpitaux, cliniques et maisons de retraite, Commission des usagers, Conseil départemental de conciliation, Commission de surendettement, Agence départementale pour l'information sur le logement, Bailleurs publics... ■

OÙ SOMMES-NOUS ?

Il existe aujourd'hui près de 280 points d'accueil dans les principales villes et dans certaines grandes entreprises.

Les associations INDECOSA-CGT et leurs antennes vous accueillent durant leurs heures de permanence.

Consulter le site : www.indecosa.cgt.fr à l'onglet Associations pour connaître leurs adresses, jours et heures de permanence ■

Envie d'en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter ! www.indecosa.cgt.fr